

Compte rendu de la séance du 28 mars 2018

Nombre d'élus en exercice: 42

Absents excusés: 15

Absents représentés : 4

total votants: 27

Excusés : Roger ALCHER, Marie-Thérèse BARTHOLOME, Alain GASTON, Ludovic CHESNEAU, Christine DUMAS, VALETTE Thierry, Alain JULIEN, Bernard MARTINEZ, Thierry VASLIN, Daniel BOUSQUET, Michel DAUSSE, Christian DANIAS, Bernard THEROND, Didier THEROND, Stéphane CARRIER,

Représentés : Christophe DUMAS par Bernard MAURY, Joël LABORIE par Benoît GRAS, Sabrina PORTAL par, Joëlle SABOT, Sébastien ROUX par Pierrette TICHIT.

Secrétaire de la séance: Maud DOMERGUE

Comptes de gestion budget communal et budget eau-assainissement 2017

Le Conseil déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Pour 27 contre :0 abs :0

Vote des comptes administratifs principal et annexe (eau-assainissement) 2017 et des affectations de résultats

(Madame le Maire sort de la salle au moment de la mise au vote de chacun des comptes administratifs)

↳ Le résultat de l'exercice comptable 2017 du budget principal est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 781 033.68€ et un déficit d'investissement de 296 731€.

L'excédent de 781 033.68€ sera affecté comme suit au budget 2018 : 284 200.41€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et 496 833.27€ en excédent reporté de fonctionnement.

Pour 26 contre :0 abs :0 *(Madame le Maire ne prend pas part au vote)*

↳ Le résultat de l'exercice comptable 2017 du budget annexe eau-assainissement est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 19 150.90 € et un excédent d'investissement de 12 346.49€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, l'excédent de 19 150.90 € sera affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 26 contre :0 abs :0 *(Madame le Maire ne prend pas part au vote)*

amortissement des infrastructures eau-assainissement d'Oradour.

Les travaux relatifs aux captages, forages, adduction d'eau, réseaux d'assainissement, construction d'une station de traitement avec tous les équipements nécessaires ont été achevés sur Oradour. Or, les investissements consentis pour ceux-ci doivent obligatoirement faire l'objet d'amortissements pour le budget assainissement.

Le Conseil Municipal en fixe les conditions comme suit :

- 60 ans pour les réseaux (assainissement et eau potable), dont le montant des dépenses pour ces équipements atteint 689 917,73€ ;
- 30 ans pour la Station de traitement des eaux usées pour un montant de dépenses de 177 639,15€;
- 10 ans pour les installations de captages et forages pour un montant de dépenses de 148 258,52€;
- 5 ans pour le matériel de télégestion de ces installations, montant de dépenses de 18 706,89€.

Il est rappelé que les subventions accordées pour ces projets doivent également être amorties suivant le même rythme, soit:

- 60 ans pour les 439 406,43 € de subventions pour les réseaux;
- 30 ans pour les 80 874,31€ de subvention pour la Station de traitement des eaux usées;
- 10 ans pour les 85 057,10€ de subventions pour les installations relatives aux captages et forages.

Pour 27 contre :0 abs :0

Motion fourniture du service universel en matière de réseau fixe et internet

Les élus des communes appartenant à Saint-Flour Communauté déplorent des dysfonctionnements constatés de façon régulière sur le territoire intercommunal en matière d'entretien du réseau de téléphonie fixe. Les absences longues et répétées d'accès au service universel sont jugées comme inacceptables en particulier au titre de la sécurité des personnes.

Or, la fourniture du service universel des communications électroniques, fixée par les articles L. 35 et suivants du code des postes et des communications électroniques et la directive 2009/136/CE du 25 novembre 2009, vise à assurer, à tous les habitants du territoire national, un raccordement au réseau téléphonique de manière à pouvoir acheminer des communications téléphoniques, des communications par télécopie, des communications de données à des débits suffisant pour permettre l'accès à Internet et enfin les appels d'urgence à titre gratuit.

Orange a été désignée, pour 3 ans, par arrêté du 27 novembre 2017 comme opérateur chargé de fournir les prestations « raccordement » et « service téléphonique » de la composante du service universel.

A ce titre, ce prestataire est tenu de respecter un certain nombre d'obligations de qualité de service et de disponibilité de l'offre de service.

Aussi, au vu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DEMANDE à Orange d'assurer sa mission de service public en matière de réseau fixe et Internet ;

DEMANDE à Orange de diligenter les interventions techniques nécessaires pour garantir, de manière rapide et durable, la fourniture du service universel pour l'ensemble des usagers dans le respect de ses obligations ;

PROPOSE de saisir sur la base de cette motion la Direction d'Orange, le Préfet du Cantal, le Président de l'Association des Maires du Cantal (AMF 15) et l'Arcep ;

Pour 27 contre :0 abs :0

Autres décisions du conseil:

↳ Convention de groupement de commande avec le SIAEP de Neuvéglise pour les travaux sur la RD48 dans le bourg de Neuvéglise, afin que le SIAEP mette à profit ce chantier communal en effectuant des travaux d'entretien et de remplacement sur le réseau d'eau potable. L'intérêt de jumeler ces travaux est de réduire les coûts et d'obtenir des tarifs attractifs auprès des fournisseurs et prestataires.

↳ Approbation par le Conseil du principe de convention avec la future laiterie pour continuer à l'autoriser, sous conditions, à déverser ses eaux autres que domestiques, issues de son activité principale de laiterie-fromagerie après prétraitement, à l'exclusion des eaux pluviales dans le réseau public d'assainissement.

↳ Approbation des avancements de grades à l'ancienneté proposés.

↳ Révision du plan de financement des travaux d'assainissement et réseaux de la RD 48 afin de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental un financement aussi élevé que possible.

↳ Modification du bail commercial en cours pour le Relai de l'Epie, à Oradour, afin que le Preneur soit désormais Monsieur Pascal VERNIER, à la place de son épouse.

Toutes prises à l'unanimité : Pour 27 contre :0 abs :0